

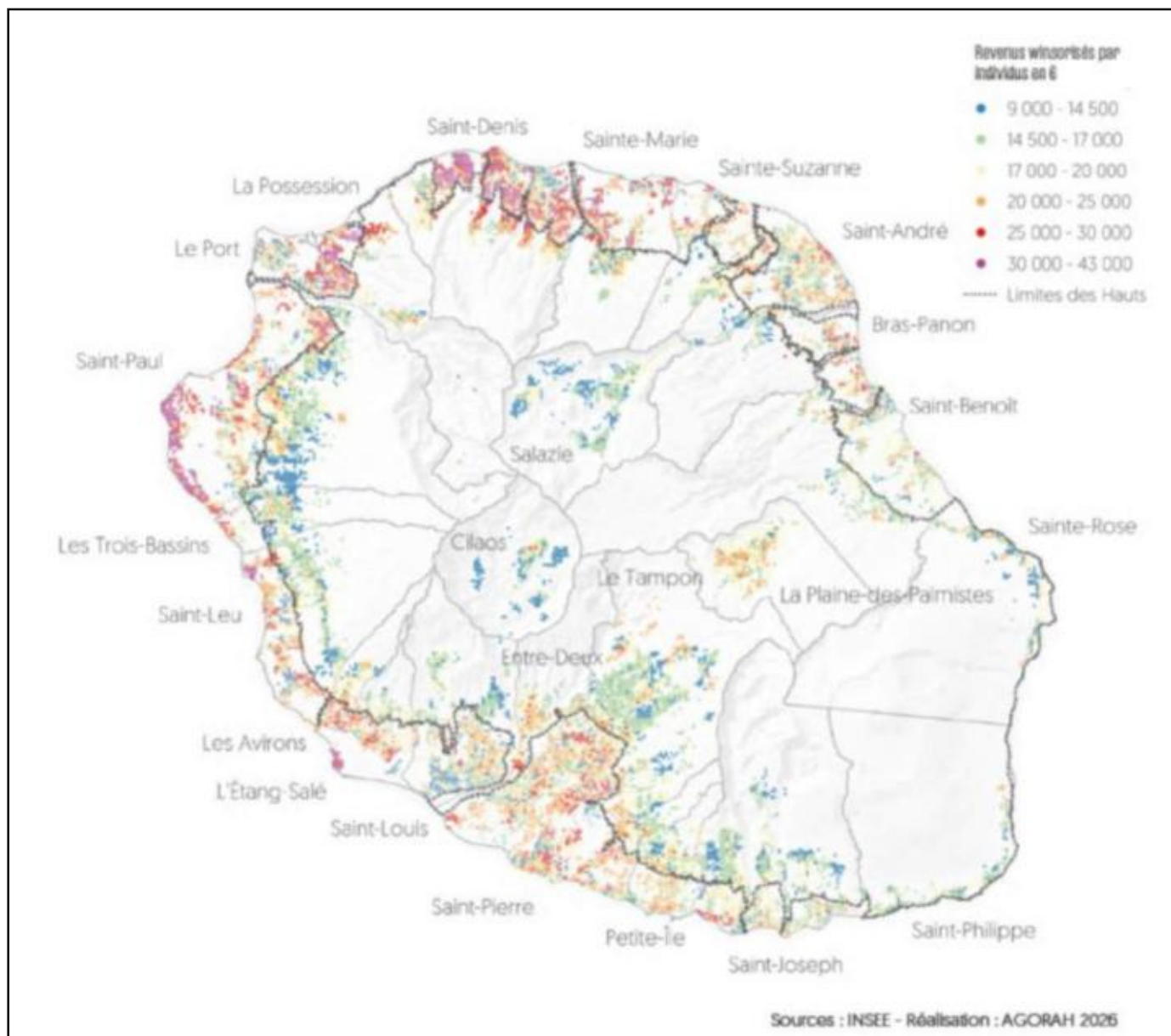
Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22001 - 81ÈME ANNÉE

Fortes inégalités de revenus à La Réunion

Les Hauts oubliés d'un système inégalitaire



À La Réunion, la fracture sociale épouse la géographie. Les Bas concentrent les richesses, les emplois et les services, tandis que de nombreux territoires des Hauts restent relégués. Derrière les moyennes, une réalité plus dure apparaît : l'inégalité territoriale est une inégalité sociale, révélatrice

d'un système néocolonial qui produit pauvreté massive et inégalités.

À La Réunion, les inégalités sociales ne sont pas une abstraction. Elles se lisent dans le paysage, entre les zones littorales où se concentrent richesses et op-

portunités, et les Hauts, où vivent des milliers de Réunionnais confrontés à l'éloignement, à la précarité et à l'abandon.

L'étude menée dans le cadre de la préfiguration de l'Observatoire des Hauts par l'AGORAH, à partir des données de l'INSEE, apporte un éclairage sans appel. Grâce à la méthode du carroyage, qui permet d'observer les revenus à l'échelle des quartiers, la réalité apparaît dans toute sa brutalité : l'égalité territoriale n'existe pas.

Une fracture sociale qui suit la pente de l'île

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le revenu moyen annuel atteint 19 567 euros dans les Bas, contre seulement 17 290 euros dans les Hauts. Mais cette moyenne masque des situations encore plus alarmantes. Dans certains territoires enclavés, les revenus moyens ne dépassent pas 14 000 euros par an (Grand-Ilet — Salazie- ; Ilet-à-Cordes — Cilaos- ; Ravine Daniel — Saint-Paul- ; Langevin — Saint-Joseph). Cela signifie concrètement des familles qui vivent avec presque rien, loin des centres de décision, loin des emplois, loin des services essentiels.

Pendant ce temps, certains secteurs des hauteurs proches des villes, notamment autour de Saint-Denis ou de La Possession, affichent des revenus pouvant atteindre 30 000 euros par an (Saint François et Bellepierre — Saint Denis, Ravine à Malheur — La Possession). Cette réalité démontre une chose : ce n'est pas l'altitude qui crée la pauvreté, mais l'abandon et l'injustice territoriale.

Car ceux qui vivent dans les Hauts les plus éloignés, que ce soit à Salazie, Cilaos, Saint-Paul ou Saint-Joseph, subissent une double peine : moins d'emplois, moins de transports, moins de services publics.

CNFPT : 13 % des salariés de La Réunion travaillent dans une Mairie ou une autre collectivité

Fonction publique territoriale : 36 000 travailleurs au cœur du service public, mais la majorité sont prisonniers de la précarité

Le dernier rapport du Centre National de la Fonction Publique Territoriale confirme le rôle essentiel des agents territoriaux à La Réunion. Pourtant, précarité, clientélisme et refus de l'État d'assumer

L'organisation du territoire fabrique l'inégalité

Cette situation n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat de choix politiques et économiques qui, depuis des décennies, concentrent les investissements, les infrastructures et les activités sur le littoral, laissant les Hauts en marge.

Les emplois sont dans les Bas. Les services sont dans les Bas. Les richesses sont dans les Bas.

Pendant ce temps, dans les Hauts, les habitants doivent parcourir des kilomètres pour travailler, se soigner, se former ou simplement accéder à leurs droits. Cette réalité alimente la précarité, freine le développement et enferme des territoires entiers dans une spirale d'inégalités.

Mettre fin à l'injustice territoriale

Cette étude confirme ce que les Réunionnais savent depuis longtemps : il existe une fracture territoriale profonde dans notre pays. Cette fracture n'est pas seulement géographique. Elle est sociale, économique et politique.

Il est urgent de changer de cap.

Développer les Hauts, ce n'est pas une option. C'est une nécessité pour garantir la cohésion sociale et respecter la promesse républicaine d'égalité. Cela passe par la création d'emplois, le renforcement des services publics, l'amélioration des transports et une politique d'aménagement qui place enfin l'humain au cœur des priorités.

Les Hauts ne doivent plus être les oubliés de la République. Ils doivent devenir un pilier du développement équilibré de La Réunion.

Car une société qui abandonne une partie de son territoire abandonne aussi une partie de son peuple.

ses responsabilités bloquent leur titularisation. C'est une injustice structurelle qui pénalise à la fois les travailleurs et la population.

À La Réunion, la fonction publique territoriale est un secteur exceptionnel. Avec 36 499 agents, soit 39,6 % des emplois publics et plus de 13 % des travailleurs salariés, elle constitue un pilier du fonctionnement quotidien de la société (il y a 92 000 travailleurs dans la fonction publique dont 36 000 dans les collectivités. Il y a 280 000 salariés). Dans les communes, les crèches, les écoles, les équipements culturels ou sportifs, ces femmes et ces hommes assurent la continuité du service public et contribuent directement à la cohésion sociale, indique le rapport régionalisé du Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Le rapport met en lumière une réalité brutale : seulement 43 % des agents sont titulaires. Autrement dit, plus de la moitié se trouve en situation irrégulière.

La précarité organisée

Des milliers de travailleurs accomplissent les mêmes missions que leurs homologues titulaires, mais sans la sécurité de l'emploi ni les garanties d'une carrière. Dans la fonction publique, la titularisation est la règle. C'est le cas en France. Après la réussite à un concours de recrutement, l'embauche est budgétisée et la personne titularisée. Selon le rapport du CNFPT, La Réunion compte à peine 40 % de titulaires. L'argumentation généralement avancée soulève l'obligation de verser une surrémunération aux titulaires. Les collectivités risquent de faire exploser leur budget, car elles ont un potentiel fiscal plus faible qu'en France. La cause principale est le sous-développement, marqué par une pauvreté massive. Enfin, la sécurité de l'emploi rend moins vulnérable aux pressions des employeurs.

L'État qui fixe le niveau de revenu dans la fonction publique, impose les conditions de la rémunération supplémentaire, mais refuse de la financer. Du coup, cette situation condamne des milliers d'agents à la précarité.

Terrain de clientélisme

Dans ce contexte, la fonction publique territoriale devient aussi un terrain de clientélisme. Trop souvent, en période électorale, des promesses de recrutements sont faites sur des critères d'affinité politique ou familiale plutôt que sur la compétence. En cas de changement à la tête d'une collectivité, il est arrivé que des travailleurs précaires soient jetés au chômage pour que la nouvelle direction d'élus puisse tenter de tenir ses promesses d'embauche. Pendant ce temps, des lauréats de concours, pourtant reconnus aptes par un jury, restent sans emploi. Ce scandale est une double injustice : pour les travailleurs qualifiés écartés et pour la population, privée d'un service public fondé sur la compétence et l'égalité.

Depuis longtemps, le Parti Communiste Réunionnais propose des solutions d'harmonisations de revenus. Par exemple, celle de la prise en charge par l'État de la surrémunération qu'il a lui-même instituée. Cette mesure permettrait de titulariser tous les agents, de sécuriser les emplois et de moraliser les recrutements.

Mais à Paris, des irresponsables pénalisent le développement de notre pays. Pendant ce temps, d'autres à La Réunion entretiennent l'illusion que la titularisation est possible dans ce contexte actuel. Le combat pour disposer d'un personnel titulaire est une œuvre de justice, d'égalité et de dignité.

On espère que les candidats aux municipales, impliquant les exécutifs des assemblées Régionales et Départementales, s'expriment pour la garantie des emplois stables et transparents dans la fonction publique territoriale. Ils expliqueront comment ils vont défendre le droit fondamental de la population réunionnaise à un service public de qualité, assuré par des agents respectés, reconnus et protégés. Rappelons que plus de la moitié des agents ne sont pas titulaires.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud ; 2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau ; 2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Mézami alon anparl listoir Furcy,...Fassonn aprann in pé listoir nout péi. (douzyèm bouste)

Constance, la sèr Furcy, la déssid azi la loi pou fé rokonète son frèr konm lib dabor pars èl téi fé pa konfyanss bann blan marshann parol épi pars plizyèr zofissyèl téi soutien bann Furcy dann zot konba. An parmi l'avé lo prokirèr Boucher épi son sibstitu sully Brunet in jenn jurist Lil bourbon.. Mé sé la ké nou va oir lo kan bann gro blan lété pli for é té paré pou trafik la loi, la zistiss é pou défann lo mové fon la sossyété kolonyal ésklavaziss.

Ni rapèl dann in promyé tan lo prokirèr l'avé done l'ord konsidèr Furcy konm lib par lo moiyn d' in lésploi par luissier. L'afèr nora épi arète la pars inn foi lib pé sfèr La famiye Furcy nora arète la-mèm épi kontant aèl son bon droi té rokoni. Mi di noré pu, pars dann in n'afèr konmsa avèk bann parti konmsa i koné pa vréman si l'afèr nora arète la.

Mwin la fine dir azot Constance l'avé fine konsilt bann zom de loi é banna l'avé di ali konmsa lété possib gingn in bon some an zistiss pars Madeleine-lo momon — afranshi dopi l'ané 1789 noré du d'ète lib dopi date-la, mé ni madam Routier, ni Joseph Lory l'avé respèk lo droi Madeleine mé galman lo droi furcy si ni mète anou dann lidé Furcy lé né lib.

Mé téi falé kont dsi bann kolon blan pou trik la loi épi pou torde la zistiss sé konmsa ké dann promyé prossé téi éspass l'ané 1817 dan la kour la jole bann gro blan ésklavaziss la pa vréman débata dsi lo droi mé la désside in majorité d'nèf kont onze plizyèr linzistiss : inn la di Desbassyns l'avé rézon fé arète Furcy épi mète ali la jol konm lory téi domann, dé Furcy té zésklav vi ké li téi rèss shé madam Routier épi méssyé Lory konm zésklav, troi la désside lo sibstiti lo prokirèr Sully brunet lété kassé d'son post é ranvoyé dan lo légzagone.

Biensir lo prokirèr Boucher l'avé rolèv l'apèl mé Desbassyns l'avé monte in bob kont li si tèlman té li k'té aparète konm lo montèr d'lafèr Furcy é lo boug la pran bato pou rante La franss épi li la pi rovni dann péi bourbon é wala pou kossa lo prossé an apèl la tèrmine an siniss komédi konm lo prossé an promyé instanss. Pou ashové Desbassyns la konvink Lory pou éspèdyé Furcy dann lil Maurice pou alé laba dann in propriyété li l'avé pou travaye laba konm zésklav dann kann... Mé listoir i arète pa la.

A bon antandèr salu !

Justin